L'asile pour aliénés de Rouen: un laboratoire de statistiques morales de la Restauration à 1848[1].

« *L'une des branches de l'économie sociale qui, dans ces derniers temps, ont été le plus cultivée, est la statistique, [...] dans un siècle positif comme le nôtre, elle est l'expression mathématique de notre société: commerce, industrie, finances, politique tout a plié devant elle. La médecine, quelquefois si conjecturale, ne pouvait longtemps échapper à son investigation*[2] ».

« *L'observation doit être mise au premier rang ; c'est la pierre angulaire de l'édifice médical* [3]».

« *Monsieur le docteur Debouteville, directeur de l'établissement, a fait connaître, en 1835, dans une excellente notice statistique l'asile départemental des aliénés de la Seine-Inférieure*[4]».

Avec l'ouverture officielle à Rouen, le 11 juillet 1825, de l'asile Saint-Yon, l'un des premiers asile pour aliénés de France, les statistiques et les tableaux vont devenir à la mode dans les cercles aliénistes rouennais[5]. Nommé en 1830 second directeur de l'asile, Lucien Debouteville (1804-1881) allait initier ce nouvel intérêt en publiant en 1835 vingt tableaux statistiques accompagnés de trente-cinq pages d'analyse[6]. Cette *Notice statistique* était adressée aux membres du conseil général de la Seine-Inférieure et au baron Dupont-Delporte, préfet du département. La première moitié du XIXe siècle marquait-elle pour la Seine-Inférieure le début d'un « Grand renfermement[7] » ?. Nécessitait-il une « Statistique morale des aliénés » ? En 1833, le *Répertoire général des Sciences Médicales* édité par la Faculté de Médecine de Paris stipulait que l'asile rouennais « qui est presque neuf […] offre déjà un mouvement annuel de plus de deux cents malades pour les admissions seulement [8] ». Une *Seconde Notice*, plus complète, sera rédigée avec le docteur Parchappe (1800-1866) en 1845 démontrant l'importance de statistiques morales pour l'étude de la population asilaire.

Depuis le XVIIIe siècle des systèmes d'enregistrement, de codage et de classification se

---

[1] Cet article s'inscrit dans le champ de recherche initié par Evelyne BARBIN et Yannick MAREC dans leurs articles : « Un laboratoire de statistiques sociales: Rouen dans la première moitié du XIXe siècle » dans *Histoire et Mesure*, 1987, II-I, pp33-55 et « Les recherches sur la probabilité des jugements de Simon-Denis Poisson » dans *Histoire et Mesure*, 1987, II-2, pp39-58. Il complète celui de Claude QUETEL, « Un rapport modèle: Parchappe à Saint-Yon (1825-1843) » paru dans *L'Information Psychiatrique*, vol.56, n°7, septembre 1980, pp881-887. Nous préparons un doctorat: *Aliénistes et psychologues en Seine-Inférieure. Les réseaux médicaux haut-normands, l'émergence de la psychiatrie et de la psychologie expérimentale en France des années 1820 au début du XXe siècle*. (Dir. Y. Marec, Université de Rouen).

[2]Avenel (P.-A.), « Notes statistiques de police médicale et de médecine légale » dans *Précis des travaux de l'Académie de Rouen,* 1838, année 1839, pp.49-50.

[3]Parchappe (J.-B.), *Cours d'Histoire de la médecine. Discours d'introduction* , Rouen, 1833, p.48.

[4]Esquirol (J.-E.), « Des maisons d'aliénés » dans *Des maladies mentales considérées sous les rapports médical, hygiénique et médico-légal*, Paris, 1838, tome 2, p.453.

[5]Pour un recentrage contextuel sur les années de mise en place du mouvement aliéniste, autour des années 1800-1820, du triple point de vue de l'histoire des idées issues de la Révolution Française, de l'histoire médico-judiciaire et de l'essor de la psychiatrie française comme facteur de contrôle social voir GAUCHET (M.) et SWAIN (G.), *La pratique de l'esprit humain. L'institution asilaire et la révolution démocratique*, Paris, 1994, 283p., SWAIN (G.), *Le sujet de la folie. Naissance de la psychiatrie*, Paris, 1997, 151p. , PEDRON (A.), *Le crime et la folie. Trois causes célèbres, la monomanie homicide et la naissance de la psychiatrie médico-légale (1824-1830)*, thèse de médecine, Paris VI, 1984, 377p. et CASTEL (R.), *L'ordre psychiatrique. L'âge d'or de l'aliénisme*, Paris, 1976, 334p.

[6]Debouteville (L.), *Notice statistique sur l'asile départemental des aliénés établi à Rouen pendant les dix premières années de son existence- 11 juillet 1825 à fin décembre 1834- présenté à monsieur le Baron Dupont-Delporte et MM. les membres du conseil général du département*, Rouen, 1835, 35p.

[7]Sur cette expression voir les travaux de FOUCAULT (M.), « Le grand renfermement » dans *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, 1972, pp56-91. La thèse est aujourd'hui largement critiquée. Voir aussi le prolongement de ces travaux dans FOUCAULT (M.), *Le pouvoir psychiatrique*, Cours au Collège de France (1973-1974), Paris, 2003.

[8]Dezeimeris (J.-E.), « Aliénés (hygiène publique) » dans *Dictionnaire de médecine ou répertoire général des Sciences médicales considérées sous les rapports théorique et pratique*, Paris, t.2, 1833, p.170.

mettaient progressivement en place. Dans le sillage de ce nouvel outillage politico-administratif le rôle social des médecins allait être renforcé justement grâce au « pouvoir statistique » au cours des années 1830[9]. Cet instrument allait permettre de consolider l'essor de la psychiatrie française, toute jeune « science de l'homme ». « Mémoriser, enseigner, gouverner : il faut extérioriser les choses, les inscrire dans les livres, pour les réutiliser plus tard » deviendra bien la devise des pionniers rouennais de la psychiatrie française. « La raison statistique ordonne ». Ayant pour seul bagage les très générales études du carabin parisien[10], les aliénistes rouennais chercheront donc à quantifier, décrire et expliquer les « faits de folie » en se convertissant en redoutables statisticiens illustrant la particularité de leur domaine médical. Ils seront de vrais « producteurs de statistiques » puisque leur ambition initiale était la publication et la diffusion de leurs travaux. Ils se rapprocheront des méthodes les moins artisanales de l'« analyse statistique ». Ils pourront parfois manquer d'un certain recul pour compléter utilement leurs modèles de description : la faiblesse de l'appareil critique, le problème de représentativité des échantillons, du choix des critères, des principes de classification et des variables utilisés et la quasi absence d'éléments de comparaison. De même, certains phénomènes observés pourront être perçus comme des évidences. Plus lourd de conséquences, ils confondront quelques hypothèses scientifiques avec de réelles permanences statistiques notamment lorsqu'ils élaboreront la « loi de décroissement graduel du cerveau » ou celle «d'accroissement de la population asilaire ». A ce titre, ils resteront sans doute trop évasifs sur « ce que la statistique ne dit pas » ou sur ce qu'elle évacue trop facilement: la perte d'informations, la prise en compte de marges d'erreurs liées à la réalisation manuelle des questionnaires, des bordereaux de calculs et des procédés de totalisation mais surtout la probable sous-estimation des difficultés inhérentes à l'étude de populations marginalisées, fragilisées « socialement » et « physiquement », peu fiables et très mobiles. Néanmoins, la méthode adoptée par ces aliénistes respectera dans son ensemble les trois phases requises pour une « bonne » analyse scientifique[11]. Sur la « technique statistique » ils auront acquis un incontestable savoir-faire, très vite reconnu nationalement et aboutissement de plusieurs années de pratique quotidienne du statisticien: dans un premier temps, enregistrement et présentation des observations sous la forme de tableaux, de façon aussi claire que possible, avec utilisation de données quantitatives et qualitatives ; dans un second temps, interprétations des renseignements fournis par l'analyse des groupements et des sous-regroupements observés ; puis, dans un troisième temps, et à deux reprises, mise en évidence de « lois » et de prévisions à partir des résultats rassemblés. A chaque fois, un travail rigoureux, mais on soulignera fortement les quelques faiblesses dans l'élaboration des deux « modèles statistiques »: simples estimations sur le poids du cerveau et son lien avec la folie ? Données conjoncturelles ou structurelles et durables pour l'accroissement du nombre des aliénés après 1838 ? En somme, certitudes et évidences ou légitimes interrogations et hypothèses de travail ? Autant de questions sur lesquelles, les aliénistes rouennais ne se sont pas réellement arrêtés. Il est vrai que la statistique française n'en est alors qu'à ses premiers tâtonnements, tardifs, comparés aux autres pays européens. Alors que les années 1830 voient s'intensifier les premières grandes enquêtes à l'échelle de la nation, au niveau local les approches statistiques prises à bras le corps

---

[9]Sur ce « tournant conceptuel » voir DESROSIERES (A.), *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, 1993, 437p. et pour un compte rendu limpide voir BERNARD (Marie), « Le pouvoir statistique » dans *Le Monde*, 02/11/1993. Pour une approche globalisante voir *Pour une histoire de la Statistique*, Journées d'étude, Vaucresson 23-25 juin, INSEE, Paris, Rééd. 1987, 2 tomes, « Contributions », 593p. et « Matériaux », 969p. Sur les liens entre sciences sociales et statistiques voir DODIER (N.), « Les sciences sociales face à la raison statistique » dans *Annales HSS*, n°2, mars-avril 1996, pp409-428.

[10]Sur les études de médecine voir LEONARD (J.), « Les études médicales en France entre 1815 et 1848 » dans *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 1966, n°1, pp87-94.

[11]Sur ce point on se reportera utilement à VESSEREAU (A.), *La Statistique*, Paris, 1972, « Origine et évolution de la statistique », pp5-7.

par de savants provinciaux auraient pu apparaître rudimentaires et trop superficielles. Nous verrons qu'au contraire elles seront prises très au sérieux par les principaux acteurs de l'Etat. Les *Notices* de Debouteville et Parchappe s'inscriront aux débuts de « la grande époque de l'hygiène publique ». Les différentes formes de folie seront décortiquées car elles sont un facteur de « risque » et dans une perspective hygiéniste issue des « Lumières »: « c'est la vision du risque qui change, devenue plus systématique et surtout plus chiffrée. En effet, c'est en proportion que s'énoncent pour la première fois le possible ou le probable du mal[12] ». C'est, entre autres, de cette façon, que dans la première moitié du XIXe siècle, par l'observation minutieuse et chiffrée des faits de folie, la psychiatrie rouennaise s'est constituée comme un corps professionnel, de savoir et de pouvoir, nourri par l'usage des statistiques[13].

Nous verrons successivement les deux enquêtes statistiques concernant la population asilaire rouennaise, publiées à dix ans d'intervalle, en 1835 puis en 1845. Puis, nous insisterons, à travers l'exemple des réseaux aliénistes haut-normands, sur les débats autour de « l'information statistique » notamment l'élaboration d'une « Statistique morale » des aliénés, triple enjeu, entre 1835 et 1848, pour les administrateurs de l'Etat, pour les sociétés savantes normandes et pour les aliénistes rouennais. Ces derniers impulseront, d'une manière décidée et très argumentée, une réflexion sur la nomenclature des maladies mentales et la méthodologie des statistiques. Ils influenceront largement les projets des autorités administratives locales et nationales grâce à la singularité de leurs observations de la Monarchie de Juillet à la Révolution de 1848[14]. Au final, nous verrons que l'écho rencontré par la *Notice statistique* de 1845, à laquelle venait s'ajouter une expérience déterminante sur le terrain pendant les émeutes rouennaises d'avril 1848, permettra au docteur Parchappe d'être promu au second poste d'*Inspecteur général des asiles pour aliénés français*, fonction créée grâce au soutien du républicain modéré Jules Senard[15] (1800-1885), député de la Seine-Inférieure, élu président de l'Assemblée nationale constituante en juin 1848 et nommé ministre de l'intérieur sous le gouvernement Cavaignac de la Seconde République.

I)-Une enquête modèle de démographie asilaire : la première « statistique» du docteur Debouteville en 1835.

Botaniste et horticulteur distingué, le docteur Lucien Debouteville était, après Esquirol[16] (1772-1840), un des premiers médecins de province à utiliser la méthode statistique au sein d'un asile départemental pour aliénés. Né à Rouen, le 17 janvier 1804, Debouteville était issu d'une famille dont la noblesse remontait au XVIIe siècle à un aïeul grand veneur de Louis XIII qui termina gouverneur de Pondichéry[17]. Debouteville fit ses études classiques au

---

[12]VIGARELLO (G.), « L'hygiène des Lumières-Prévoir autrement » dans *Les hygiénistes. Enjeux, modèles et pratiques*, Paris, 2001, pp30-33.

[13]Sur la constitution de la psychiatrie comme corps de métiers avec sa propre idéologie professionnelle voir SCULL (A.), « From Madness to Mental Illness : Medical Men as Moral Entrepreneurs » dans *Archives européennes de sociologie*, n°16, 1975.

[14]Sur l'histoire de la psychiatrie et les axes de recherches privilégiant ses sources voir QUETEL (Cl.), « Pour une exploitation scientifique des archives de la psychiatrie » dans *L'Information Psychiatrique*, vol.54, n°9, novembre 1978, pp1001-1005 et « Histoire de la psychiatrie et de la médecine » dans *Centre de Recherches d'Histoire quantitative*, Université de Caen, Juin 1987, pp229-244.

[15] Sur cet homme politique rouennais d'envergure national voir JOUBERT (J.), *Jules Senard. De la défense de Flaubert à la défense de la République, 1800-1885*, Paris, 1984, 149p.

[16]Le médecin aliéniste Esquirol avait publié ses statistiques sur l'aliénation mentale après sa nomination à l'asile royal de Charenton en 1825. Esquirol (J.-E.), « Mémoire historique et statistique sur la Maison Royale de Charenton (1824) » dans *Op. Cit*., Paris, 1838, tome 1, pp539-706 et du même, « Remarques sur la statistique des aliénés » dans *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, Vol. IV, 1830, pp332-359.

[17]Roger (J.), *Les médecins normands du XIIe au XIXe siècles: Biographie et bibliographie*, Paris, 1890, tome 1,

Lycée de Rouen. Ayant acquis très jeune le « goût des sciences naturelles et philosophiques » et porté par les « questions médico-physiologiques », il obtint son doctorat en médecine le 9 juillet 1829. La même année il entrait à l'asile Saint-Yon comme élève interne « d'après les conseils du docteur Foville père, alors médecin en chef de l'asile ».

Le docteur Achille Foville père (1799-1878) avait été un des plus brillants élèves d'Esquirol, professeur de médecine mentale à l'Hôpital de la Salpêtrière. Les médecins aliénistes du « cercle médical parisien Esquirolien » devaient diffuser ses idées en province : créer et organiser des « maisons pour aliénés » dans la plupart des départements en lien avec les administrations locales[18]. En 1825, le docteur Foville père, normand de souche, disciple « de la Salpêtrière » avait été désigné par le préfet de la Seine-Inférieure premier médecin en chef de l'asile Saint-Yon « sur la présentation » d'Esquirol[19]. Cinq ans plus tard, le 1er octobre 1830, le docteur Debouteville, tout jeune interne âgé de 27 ans, était nommé directeur de l'asile. Sa candidature avait été présentée très favorablement, en septembre, dans un rapport préfectoral adressé au ministère : « il connaît parfaitement l'administration intérieure de l'établissement, dans tous ses détails ». Il « est doué de cet esprit observateur qui peut conduire à réaliser d'importantes améliorations dans cette administration, au moyen de combinaisons, auparavant inaperçus. Il a recueilli des documents statistiques forts remarquables sur les hôpitaux ». Mais, c'est surtout la participation active de la famille Debouteville à la Révolution de 1830 qui avait été décisive, celle de ses parents, manufacturiers rouennais, mais aussi de son frère avec qui il avait été « volontaire pour marcher sur Paris » les 26 et 27 Juillet 1830[20].

Le poste administratif attribué à Debouteville était important. Sa tâche principale était de concilier les fonctions médicales de l'asile dont le médecin en chef avait la responsabilité avec les impératifs financiers ou techniques de gestion de cette « maison pour aliénés »: le budget, les locaux, les pensions des internés et l'organisation du travail au sein de l'asile. Il conservera cette position jusqu'en 1863, année de sa retraite. Debouteville était scientiste et Saint-Simonien. Dans cette première moitié du XIXe siècle ce médecin participera activement à l'essor des institutions de bienfaisance rouennaises[21]. Sa *Notice* portait sur le fonctionnement des dix premières années de l'asile de Rouen, du 11 juillet 1825 à la fin décembre 1834. L'institution avait été ouverte bien avant la loi de 1838 qui rendait obligatoire dans chaque département la mise en place d'un asile pour aliénés. Riche de vingt-cinq documents statistiques, le rapport, volumineux, contenait des renseignements qui expliquaient auprès du conseil général et de la préfecture l'attention portée à l'un des premiers systèmes asilaires français organisé en province. Il s'inscrivait dans le projet général d'une vaste statistique de la France. Il suivait les statistiques criminelles annuelles initiées par le Comte de Peyronnet, ministre de la justice de 1821 à 1828 et l'*Essai sur la statistique morale de la France* présenté par le juriste André Michel Guerry (1802-1866) à l'*Académie royale des Sciences* en juillet 1832[22]. Ce dernier avait aidé aux asiles de Charenton et de la Salpêtrière à mesurer le cerveau des fous décédés et il s'étonnait, en 1833, qu'«on n'avait pas encore songé à recueillir, dans un

---

pp303-304 et Girardin (J.), *Notice biographique sur monsieur le docteur Lucien Debouteville*, Rouen, 1882, 20p.

[18]GOLDSTEIN (J.), *Consoler et classifier. L'essor de la psychiatrie française au XIXe siècle*, Paris, 1997, pp.195-197. Sur l'origine des premiers asiles provinciaux se reporter au récit retranscrit par Esquirol (J.-E.), « Maisons d'aliénés » dans *Dictionnaire des Sciences médicales*, Paris, 1818, t.30, p.47 et p.52 pour Rouen.

[19]Esquirol (J.-E.), *Op. Cit.*, Paris, 1838, tome 2, p.453.

[20]Archives Nationales Série F15, Aliénés : affaires des départements (an XI-1831). Carton 2606-2607, Dossier Seine-Inférieure. Correspondance du 12 et 19 septembre 1830 avec le ministère de l'intérieur.

[21]Debouteville était « Père » de l'Eglise Saint-Simonienne de Rouen. Elle avait eu une grande activité dans les années 1830. Sur le rôle de ce courant scientiste dans l'émergence des institutions de bienfaisance rouennaises voir MAREC (Y.), *Bienfaisance communale et protection sociale à Rouen (1796-1927). Expériences locales et liaisons nationales*, Paris, 2002, tome 2, p.1276.

[22]PERROT (M.), « Premières mesures des faits sociaux. Les débuts de la statistique criminelle en France (1780-1830) » dans *Les ombres de l'Histoire. Crime et châtiments au XIXe siècle*, Paris, 2001, pp264-265.

ouvrage spécial, ceux qui font apprécier l'état moral de ses habitants»[23]. Ce rapport de Debouteville devait servir de publicité pour montrer « les avantages qu'offre l'asile pour le traitement de la folie », son sérieux et ses succès. En fait, c'est le docteur Foville qui était à l'origine de ce projet dont il avait soumis la rédaction au conseil de surveillance de l'asile: « un ouvrage contenant des détails suffisants sur l'organisation de l'établissement, les résultats qui y ont été détenu jusqu'à ce jour dans le traitement de l'aliénation mentale et des travaux originaux sur l'anatomie, la physiologie et la pathologie du cerveau ». Le document « imprimé au frais du département » devait être « distribué gratuitement à un assez grand nombre d'exemplaires ». Il permettrait de « répandre en France la connaissance » de ses « avantages » et « bienfaits ». La motion fut accueillie favorablement par le conseil général de la Seine-Inférieure et le Préfet du département mais fut, finalement, mise en œuvre par le docteur Debouteville suite au départ de Foville en 1834[24].

Le 14 septembre 1833 le ministre de l'intérieur avait adressé aux préfets une circulaire leur demandant d'évaluer le nombre exact d'aliénés par département[25]. Les investigations avaient donc été réalisées avec précision dans toute la Seine-Inférieure. Elles apportaient aux autorités départementales et nationales de précieuses indications. En outre, elles concordaient parfaitement avec le programme élaboré pour une *Statistique générale du département de la Seine-inférieure* dont Debouteville était un des principaux promoteurs au sein de l'*Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Rouen*. Debouteville était très rapidement devenu une figure emblèmatique rouennaise et reconnue, comme telle, par les principaux aliénistes français. Le rouennais, Alexandre Brierre de Boismont (1797-1881) l'avait bien perçu dans son *Mémoire pour l'établissement d'un hospice d'aliénés* où il avait écrit : « pour traiter convenablement cette question nous ne nous sommes point contenté de nos propres recherches ; et quoique nous eussions visité avec le plus grand soin les principaux établissements de l'Europe, nous avons interrogé les hommes qui jouissent d'une réputation méritée dans cette branche si importante de la médecine ; Monsieur Esquirol […], Monsieur de Bouteville, directeur de l'asile de Saint-Yon[26]». De même, Benjamin Desportes, administrateur de l'Assistance Publique, avait inclus dans son exposé sur les tableaux des aliénés des hôpitaux de Paris en 1833 une comparaison des statistiques du docteur Debouteville et du médecin en chef de la Maison royale de Charenton Esquirol[27].

Le 12 mars 1835 le préfet de la Seine-Inférieure créait une *Commission centrale de la Statistique* avec l'active coopération des sociétés savantes rouennaises. Elle devait préparer la mise en forme de statistiques départementales en donnant des indications précieuses aux administrateurs: le dénombrement exact de toute la population du département avec une distinction précise du sexe, de l'âge, de l'état civil et de la profession[28] deux ans avant le rapport

---

[23]Cité dans BARBIN (E.) et MAREC (Y.), « Les recherches sur la probabilité des jugements de Simon-Denis Poisson » dans *Histoire et Mesure*, 1987, II-2, p.42.

[24]*Registre A du Conseil de surveillance de l'asile Saint-Yon*, 20 décembre 1832, 3 janvier 1833 et 8 janvier 1835. Gravement malade, le docteur Foville s'installa dans le Midi de la France avant de s'embarquer comme naturaliste avec le Prince de Joinville pour l'Afrique et les Etats-Unis en 1837.

[25]Sur les sources statistiques de l'Etat voir GILLE (B.), *Les sources statistiques de l'histoire de France. Des enquêtes du XVIIe siècle à 1870*, Paris, 1964, « Le mouvement des aliénés », p.179.

[26]Brierre de Boismont (A.), « Mémoire pour l'établissement d'un hospice d'aliénés » dans *Annales d'Hygiène publique et de Médecine légale*, Mémoire lu à la Société des Sciences Médicales et naturelles de Bruxelles en 1834, publié en 1836, pp39-120.

[27] Desportes (B.), « Quelques rapprochements tirés des ouvrages de MM. Les docteurs Esquirol et de Bouteville » dans *Compte rendu au Conseil général des hospices et hôpitaux civils de Paris sur le service des aliénés traités dans les hospices de vieillesse pendant les années 1825 à 1833*, Paris, 1833, pp21-25.

[28]Debouteville (L.), « Projet d'une statistique générale du département de la Seine-Inférieure » dans *Revue de Rouen*, t.5, 1er semestre, 1835, pp.308-313. Sur Debouteville et son influence dans l'utilisation sociale des statistiques voir MAREC (Y.), « Etat-providence et modernité statistique », *Histoire et Mesure*, 1988, III-I, pp99-100.

ministériel de mars 1837 préconisant, pour toute la France, une « Statistique des aliénés[29] ».

La notice statistique rouennaise de 1835 constituait une source de premier choix sur l'aliénation en Seine-Inférieure au début de la Monarchie de Juillet. Son ouvrage reçut autant d'éloge que celui de l'aliéniste, converti grand statisticien, Guillaume Ferrus (1784-1861) qui, pour toute la France, avait dépouillé, analysé et présenté sous la forme de tableaux synoptiques toutes les réponses des préfets à l'enquête de 1833[30]. Pour Ferrus, médecin consultant du roi, membre du Conseil supérieur de Santé, médecin de l'hospice de Bicêtre, très influencé par le *Panopticon* du juriste londonien Jérémy Bentham[31] (1748-1832), il s'agissait de préparer une grande loi sur les aliénés. Elle serait une forme essentielle de réponse à la question sociale qui accablait le régime de Juillet. Pour cela, Ferrus obtint la création du premier poste français d'*Inspecteur général des asiles pour aliénés* en 1835. Replacés dans ce contexte, quelques exemples extraits du travail réalisé par Debouteville permettent de mieux comprendre l'intérêt de recherches « à la pointe » sur une population asilaire trop peu connue: les influences du sexe, de l'âge, l'action du climat, le taux de mortalité et le rapport du nombre des aliénés à celle du département et du lieu d'habitation.

En 1834, un plus grand nombre d'aliénés à l'intérieur de l'agglomération rouennaise que dans le reste du département.

Graphique n°1:

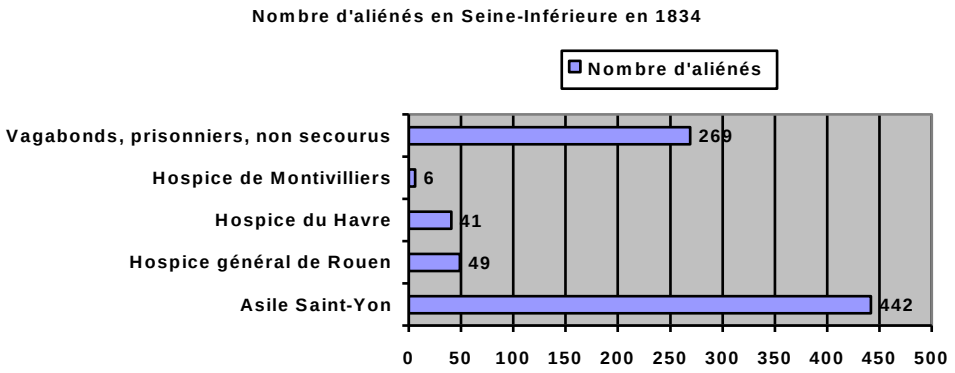

En 1834, le docteur Debouteville évaluait le nombre d'aliénés en Seine-Inférieure, avec une population départementale estimée à 693683 habitants, à environ 1 pour 937 habitants. A l'intérieur d'une agglomération rouennaise de 88066 habitants à la même époque, et en se rapprochant des principaux espaces urbains, la proportion du nombre d'aliénés était, selon le médecin, multipliée par deux soit 1 pour 461 habitants.

Graphique n°2:

[29]Sur ces rapports ministériels voir GILLE (B.), *Op. Cit.*, Paris, 1964, p.179 et surtout QUETEL (Cl.), *La loi de 1838 sur les aliénés*, Paris, 1998 notamment dans le vol.1, la lettre envoyée aux préfets le 15 mars 1836 insistant particulièrement sur le retard français par rapport aux autres pays européens: « Monsieur le préfet, des recherches statistiques sur les aliénés ont été depuis longtemps entreprises et suivies avec soin dans plusieurs parties de l'Europe […] malgré des tentatives renouvelées en 1818 […] ils sont demeurés incomplets et imparfaits. Une lacune aussi préjudiciable à l'administration, à la science et à l'humanité ne saurait subsister plus longtemps » en France, vol.1, p.9.

[30] FERRUS (G.), *Des aliénés*, Paris, 1834, 2 Vol., 319p. et tableaux synoptiques.

[31] Sur « L'inspecteur Bentham » voir PERROT (M.) dans *Op. Cit.*, Paris, 2001, pp65-101 et Bentham (J.), *Le panoptique*, précédé de « L'œil du pouvoir », Paris, Rééd. 1995, 221p.

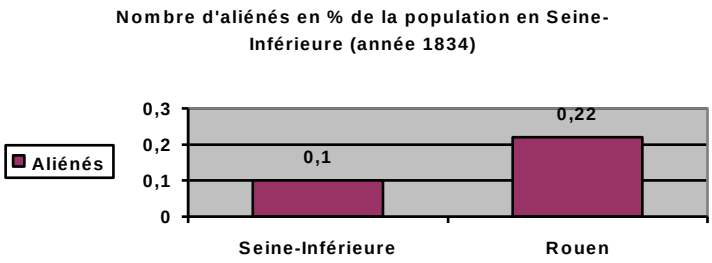

Un fort taux de mortalité.

Si le docteur Debouteville ne pouvait donner les chiffres de la mortalité annuelle absolue, il défendait l'état de salubrité de son établissement. Il était, selon lui, supérieur à celui des autres. Il avait pourtant dénombré 301 décès sur 1438 aliénés rentrés à l'asile de juillet 1825 à décembre 1834, soit une moyenne d'environ 3 décès par mois! Il est significatif qu'il n'insista pas sur ce constat. Il ne calculait donc pas le taux de mortalité pour l'ensemble des aliénés entrés dans l'établissement depuis 1825, soit 21% des aliénés entrés à Saint-Yon pour y être soignés! En revanche, il donnait l'origine de ces décès.

Graphique n°3:

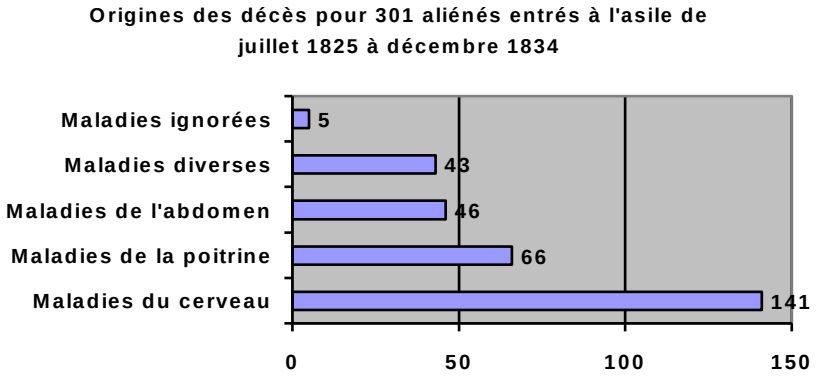

Les maladies du cerveau n'étaient pas la raison principale de ce fort taux de mortalité. Elles représentaient à peine 50% des causes de décès. Debouteville évacuait les raisons principales du nombre de morts au sein de l'asile: celles liées au manque d'hygiène et aux maladies contagieuses notamment le choléra qui s'était répandu dans l'asile en 1832[32]. « Chargés à Rouen du service d'un hôpital temporaire de cholériques, à une époque où la science n'avait encore fourni sur le choléra que des données vagues », le médecin en chef Foville et Parchappe, médecin attaché alors bénévolement à l'asile, avaient réalisés une étude de l'épidémie. Ils avaient scruté les symptômes et les altérations pathologiques en réalisant des examens physiques précis et individualisés des malades. Or, c'est l'installation d'un « hôpital de fortune », du 13 au 20 avril 1832, qui permit l'intrusion au sein de l'asile de la crise cholérique. La pandémie s'était rapidement diffusée au sein d'une structure située « rive gauche de la Seine, dans le faubourg où la maladie a commencé à sévir ». 26 aliénés et 11 personnes du service dont 10 religieuses furent contaminés. Alors que les aliénistes étaient persuadés que l'hôpital réunissait « toutes les conditions de salubrité désirable » l'erreur fut qualifiée de

[32]Foville (A.) et Parchappe (J.-B.), *De la nature du siège et du traitement du choléra-Morbus*, Rouen, 1832, 64p. notamment « Résultats statistiques », pp8-11. Sur cette « crise » nationale qui fit 100000 décès voir BOURDELAIS (P.) et RAULOT (J.-Y.), *Une peur bleue : histoire du choléra en France 1832-1854*, Paris, 1987, 317p.

grossière par les autorités administratives. Les aliénistes avaient autorisé l'entrée de malades, non aliénés, extérieurs à Saint-Yon, qui avaient introduit au coeur d'une population cloisonnée et très concentrée le choléra[33] !

Graphique n°4:

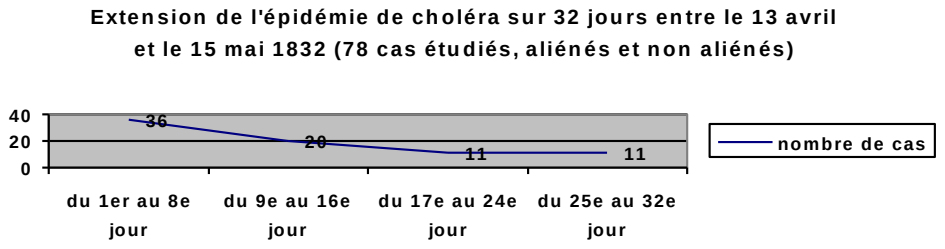

Graphique n°5:

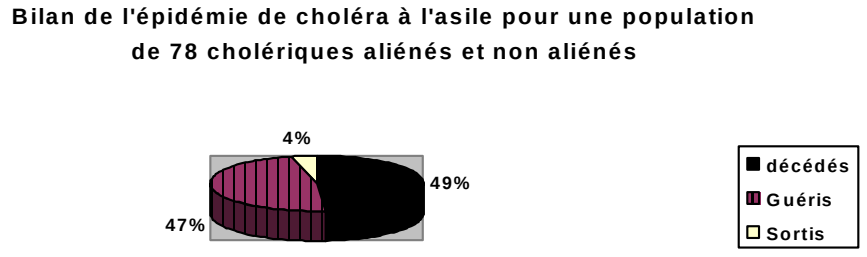

Les aliénistes avaient arrondi le pourcentage des décédés à 50% des malades hospitalisés, soit 1 cholérique sur 2.

Le rôle des saisons sur l'extension ou la guérison des maladies mentales.

Le docteur Debouteville mettait en relation l'"action de la température sur la folie". Il partageait l'année en deux groupes de mois. Les mois avec une température moyenne inférieure à 10 degrés, de novembre à avril, et ceux avec une température moyenne inférieure à 10 degrés, de mai à octobre. Il plaçait en face de chaque mois le nombre d'entrées et de sorties, le nombre de décès et de guérisons. Il soulignait l'action favorable des saisons chaudes sur le nombre des admissions. Elle semblait encore plus importante pour les guérisons très importantes surtout en été. Les décès étaient les plus nombreux en hiver.

Les différences de classes d'âges dans l'apparition de la folie.

Debouteville donnait l'âge de 914 aliénés reçus à l'asile de 1827 à 1834 qu'il répartissait ainsi:

Graphique n°6:

[33]Sur les rapports fournis par Moreau de Jonnès, administrateur de l'Etat sur la marche du choléra en France (juste avant sa confrontation avec les aliénistes rouennais) *Idem*, 1987, pp7-108.

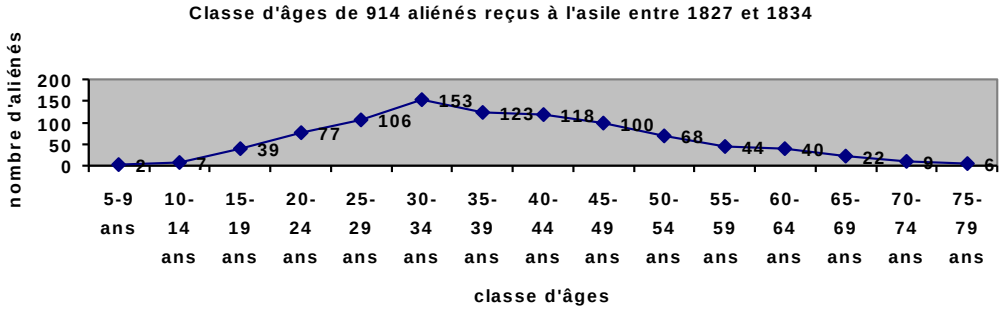

La classe d'âge qui semblait la plus exposée à la « folie » était celle des 30 à 34 ans. Les moins touchés étaient celles des plus de 55 ans et des moins de 19 ans. Le passage des trente ans correspondait à un âge critique.

Les distinctions par sexe et la gestion des flux.

Le docteur Debouteville privilégiait les chiffres de la période 1827-1834 qu'il considérait comme plus fiables, soit deux ans après l'ouverture officielle de l'asile.

Graphique n°7:

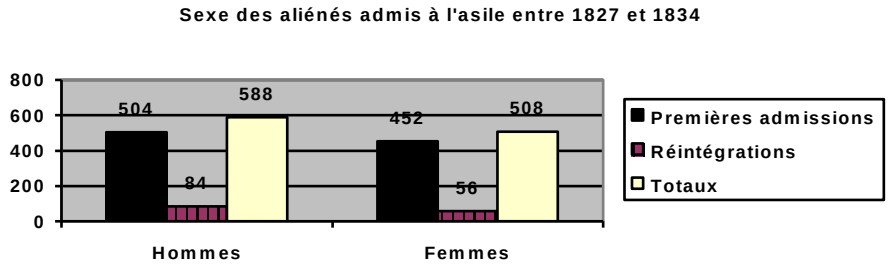

Debouteville constatait que le nombre d'hommes hospitalisés était légèrement supérieur à celui des femmes. On notera aussi l'importance des réintégrations : 140 sur huit ans, soit plus de 17 aliénés sortis puis réintégrés à l'asile chaque année. Les raisons de ces réintégrations n'étaient pas mentionnées. Elles pouvaient être dûes à l'absence de réelles guérisons, à l'indigence, à une impossible réinsertion sociale ou à des maladies chroniques.

II)-Sous l'impulsion de Parchappe la « machinerie asilaire[34] » se transforme en un immense « observatoire social » : préparation et rédaction de la *Seconde Notice statistique* de 1845.

A partir de 1835 le principal collaborateur de Debouteville fut le docteur Jean-Baptiste-Maximien Parchappe de Vinay[35]. Ami personnel du premier médecin en chef de

[34]Sur l'idée d'hôpital « machine à guérir » au « dispositif » uniquement adapté à la vocation thérapeutique voir BEGUIN (A.) dans Fortier (B.) et Foucault (M.), *Les machines à guérir*, Paris, 1976, pp.55-69. et sur la naissance des hôpitaux psychiatriques LENIAUD (J.-M.), « La cité Utopie ou l'asile de la première moitié du XIXe siècle » dans *Institut de l'Histoire de la médecine*, Lyon 1, 1982-1983, pp129-144.

[35]Bouteiller (J.), "Notice nécrologique. Parchappe" dans *L'Union Médicale de la Seine Inférieure*, 15 avril 1866, pp164-175, Trénel (M.), « Parchappe » dans *La Revue Médicale de Normandie*, 1901, pp.488-491 et Figuier (L.), « Nécrologie de Parchappe » dans *L'Année Scientifique et Industrielle*, 1866, 11e année, pp.478-479. On trouvera aussi d'utiles compléments dans MARTEL (J.), *Parchappe, signification de son oeuvre, sa place dans l'évolution de l'assistance psychiatrique,* Thèse de médecine, Paris, 1965, n°108, 87p et MAUREY (G.R.), *Contribution à l'histoire de la psychiatrie française, deux grands inspecteurs généraux: Jean-Baptiste Parchappe, Julien*

l'asile, le docteur Foville, Parchappe le remplaçait par arrêté préfectoral du premier juin 1835. Cousin germain du général de division Parchappe, député au corps législatif qui décèdera le 4 janvier 1866, beau-frère du scientifique Jean Girardin (1803-1884) futur doyen de la Faculté des Sciences de Lille et professeur de chimie à l'Ecole de médecine de Rouen, le docteur Parchappe arriva en Haute-Normandie lorsque son père fut nommé receveur de l'octroi à Darnétal. Son père, issu d'une vieille famille noble remontant à Henri IV et ruinée par la Révolution, avait servi dans la compagnie des mousquetaires gris de Marie-Antoinette puis fut nommé fonctionnaire des contributions directes à Caen. La famille Parchappe de Vinay était transplantée de la Champagne, dans la Marne, à la Normandie. Parchappe fit ses premières classes au Lycée de Caen. Il débuta ses études de médecine à Rouen. Nommé officier de santé dans la même ville, il passait le concours de l'internat de l'hospice général et faisait son entrée à la *Société de médecine de Rouen* en janvier 1826. Très tôt, il se découvrait un "goût prononcé pour les analyses psychologiques". Il était très sensibilisé par les études médico-psychologiques comme l'indiquait l'intitulé de sa thèse pour le doctorat soutenue à Paris le 5 janvier 1827: *Quelques considérations générales sur la nature et l'influence des passions*[36]. Reçu docteur, il s'installait aux Andelys dans l'Eure en 1828. Sa clientèle limitée était sans grand intérêt pour lui. Ceci l'incita à revenir exercer à Rouen en mai 1830. Il y organisait un enseignement libre sur l'Histoire de la médecine et décidait de proposer ses services au médecin en chef de Saint-Yon, Foville. Tandis qu'il commençait à s'attacher une clientèle au sein de la population rouennaise, Parchappe était élu secrétaire de la *Société de médecine de Rouen* pour l'année 1830-1832. Il conquit, à la même époque, sa réputation en aidant Foville à lutter contre l'épidémie de choléra et devenait président de la *Société de médecine de Rouen* en 1833. Alors que le préfet refusait de lui offrir une place de médecin adjoint au sein de l'asile en récompense de ses loyaux services, il était nommé professeur d'hygiène et de thérapeutique à l'Ecole de médecine de Rouen le 29 janvier 1833. En mai 1835, le docteur Foville fut obligé de démissionner de ses fonctions pour raison de santé. Il recommandait le docteur Parchappe au préfet pour le remplacer. Assurant l'intérim depuis déjà plusieurs mois, Parchappe fut nommé médecin en chef de l'asile et occupait la chaire de physiologie de l'encéphale et des maladies du cerveau, laissée vacante, à l'Ecole de médecine de Rouen.

Devenu inspecteur général des asiles pour aliénés à partir de 1848, Parchappe reviendra en 1855, dans un discours prononcé devant l'Académie de médecine[37] sur son état d'esprit lors de sa prise de fonction à la tête de l'asile rouennais: « j'ai pensé que cette position m'imposait le devoir de ne pas laisser improductif, pour la science, le champ d'observation qui était mis à ma disposition[38] ». Cette nomination lui permit de donner libre cours à sa grande capacité de travail. Elle lui offrait la possibilité de réaliser des centaines d'autopsies pour vérifier ou infirmer la loi de Gall (1758-1828), l'inventeur de la phrénologie. Ce courant scientifique considérait que les facultés intellectuelles étaient en rapport direct avec le volume de la tête, ses bosses, ses déformations et le poids de l'encéphale. Il enthousiasmait de nombreux savants rouennais sous la Monarchie de Juillet[39]. Le docteur Foville avait été un des premiers membres de la *Société phrénologique de Paris*[40]. Son collègue Parchappe employait comme lui le mètre et la balance. Il voyait surtout dans la méthode statistique « l'instrument

---

Raynier, thèse de médecine, Paris, 1961, 89p ainsi que dans l'article nécrologique de son ancien interne à Saint-Yon Rousselin (J.-L.), « Parchappe » dans *Annales Médico-Psychologiques*, 1866, n°1, pp515-517.

[36]Parchappe (J.-B.), *Quelques considérations sur la nature et l'influence des passions*, Paris, 5 janvier 1827, thèse de médecine, n°4, 32p.

[37]Parchappe (J.-B.), *Exposé des principaux résultats des travaux, par lui même*, Paris, 1855, 27p.

[38] *Idem*, p.1.

[39]VIMONT (J.-Cl.), « Phrénologie rouennaise : les collections retrouvées » dans *Bulletin de la Société Libre d'émulation de la Seine-Maritime*, 1994, pp39-58.

[40] RENNEVILLE (M.), *Le langage des crânes. Une histoire de la phrénologie*, Paris, 2000, pp131-132.

mathématique » qui permettrait aux médecins de résoudre définitivement les énigmes de la maladie mentale.

Parchappe voulait montrer une loi de "dégradation successive de l'intelligence" liée au "décroissement graduel du cerveau".

Dans son premier mémoire publié en 1836 et dédié au philosophe Victor Cousin (1792-1867), le docteur Parchappe défendait les théories de Gall tout en les relativisant[41]. Il se montrait favorable à des recherches anatomo-pathologiques sur les origines de la folie. Il écrivait: « des causes qui font varier le volume de la tête, les plus influentes sont le sexe, la race, l'idiotie, la taille; la moins influente est le développement de l'intelligence[42] ». Mais, il relativisait ces théories en précisant « le rapport de volume entre la tête, le crâne et l'encéphale est réel, et, en général, il est vrai de dire qu'une grande tête contient un grand cerveau » même si « de cette généralité » il « souffre tant d'exceptions. Et […] il faut bien avouer que la cranioscopie n'est pas moins riche en illusions que tous les autres systèmes physiognomoniques qui ont été en possession de satisfaire au goût incorrigible de l'homme pour l'art divinatoire[43] ». Il ne s'emportait donc pas pour tous les dérivés de la phrénologie de Gall comme la « cranioscopie » ou la « physiognomonie » défendu par Lavater[44] (1741-1801). Pourtant ses recherches en étaient largement influencées.

Dans son second mémoire paru en 1838 il expliquait pourquoi il faisait de l'asile pour aliénés de Rouen un vaste établissement d'observations où il examinait l'encéphale de tous les décédés quels que soient leur sexe, leur âge et leur appartenance sociale[45]. Son projet était de mettre en évidence des rapports de causalité entre l'anatomie pathologique du système nerveux et la folie. La recherche aboutissait en 1841 à son *Traité théorique et pratique de la folie*[46]. Il appuyait ces analyses sur des kyrielles d'expérimentations, de tableaux et de statistiques. D'après ses investigations, le poids du cerveau diminuait bien en fonction de la puissance intellectuelle de la folie aiguë à la folie chronique[47] ! Selon Parchappe, le poids de l'encéphale fournissait une prédisposition non négligeable au développement de l'aliénation. Pendant les treize années qu'il passait à Saint-Yon il consignait sous la forme de rapports un maximum de chiffres pour démontrer cette « loi ». Entre le 1er janvier 1835 et le 1er janvier 1848, il examinait le crâne et le cerveau de tous les décédés de l'asile. Ces dissections de crâne avaient été autorisées par le conseil de surveillance de l'établissement: un budget y avait été voté pour l' « achat d'une balance en cuivre » et d'« une seringue à injection anatomique[48] » ! En réalisant des catégories de moyennes de poids du cerveau avec des descriptions complètes d'altération de l'encéphale, il illustrait cette "dégradation successive de l'intelligence" liée à une « loi pathologique[49] » de « décroissement graduel du cerveau[50] ». Son souci avoué était d'augmenter la masse des richesses statistiques, soit 498 observations nécroscopiques réalisées

[41]Parchappe (J.-B.), *Recherches sur l'encéphale, sa structure, ses fonctions et ses maladies. Premier mémoire: Du volume de la tête et de l'encéphale chez l'homme*, Paris, 1836, 111p.
[42]Parchappe (J.-B.), *Op. Cit.*, Paris, 1855, p.6.
[43] *Idem*, p.8.
[44]Mystique suisse qui voulait parvenir à la connaissance psychologique de l'homme par l'étude des formes physiques des corps.
[45]Parchappe (J.-B.), *Recherche sur l'encéphale, sa structure, ses fonctions et ses maladies. Second mémoire: Des altérations de l'encéphale dans l'aliénation mentale*, Paris, 1838, 120p.
[46] Parchappe (J.-B.), *Traité théorique et pratique de la folie, observations particulières et documens nécroscopiques recueillis à l'asile des aliénés de Saint-Yon, à Rouen, de 1835 à 1841*, Rouen, 1841, 391p.
[47]Parchappe (J.-B.), *Op. Cit.*, Paris, 1855, pp9-14.
[48] *Registre A du Conseil de surveillance de l'asile*, 8 janvier 1835.
[49]Parchappe (J.-B.), « Dégradation de l'intelligence dans la folie simple » dans *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, année 1848, ppXLV-XLVI.
[50]Parchappe (J.-B.), *Op. Cit.*, Paris, 1855, pp8-14.

entre 1841 et 1848. Il proposerait aussi une nouvelle classification des causes de l'aliénation mentale. Tous ses rapports seront soigneusement offerts à la Bibliothèque municipale de Rouen: *Offert à la Bibliothèque de Rouen par l'auteur. Parchappe* [51] ! Tous étaient régulièrement envoyés à l'administration. Enfin, le préfet avait officiellement demandé à l'aliéniste de prendre en notes le maximum de renseignements médicaux sur les « aliénés indigents »: pour chaque interné à l'asile, la cause, l'époque et le signe de l'aliénation devaient être précisés. Pour chacun, il devait être spécifié s'il s'agissait de la première aliénation, d'une récidive ou d'une hérédité familiale «dans l'intérêt du traitement du malade et de l'avancement de la science[52] ». D'après la circulaire ministérielle du 17 mars 1837, ces indications devaient comporter le chiffre des admissions, des sortis et des décès et une division par sexe et par genre de maladies. Mais, le problème des causes de la maladie mentale qui était abordée dans les registres administratifs à travers 14 colonnes pour les « causes physiques » et 6 pour les « causes morales » était fortement discutée par le docteur Parchappe. Cette circulaire qui devait préparer le vote d'une loi nationale sur les aliénés s'accompagnait de vives altercations au sein des milieux médicaux soucieux de précision et d'exactitude scientifique mais aussi conscients des intérêts administratifs et politiques sous-jacents[53].

La seconde *Notice statistique sur l'asile des aliénés de la Seine-Inférieure*, sera rédigée par Parchappe pour « la partie médicale » et Debouteville pour « la partie économique[54]».

1845: une *Seconde « statistique des aliénés »* plus riche qualitativement et quantitativement.

Avec cent trente et une pages, huit tableaux, des dizaines de statistiques et un plan de l'asile, cette nouvelle notice reprenait la trame et l'architecture de la première tout en l'approfondissant et en prolongeant les données jusqu'en décembre 1843[55]. Plusieurs exemples témoignent de cet élargissement de l'enquête avec l'introduction de nouvelles variables: la définition d'une « loi d'accroissement de la population asilaire », l'étude des diverses formes d'aliénation mentale et de ses prédispositions. Les statistiques étaient étendues à l'« état civil », aux « professions », à la « culture intellectuelle » et à l'« hérédité », cette dernière rubrique n'étant apparue officiellement dans les rapports réalisés par les ministères qu'en 1844[56]. Les critères retenus mettaient en avant les résultats des recherches effectuées sur les « causes morales » de la folie. Ils soulignaient surtout la multi-variabilité des « faits de folie » considérés dans toute leur complexité sociale.

L'augmentation considérable de la population asilaire et l'élaboration d'un « modèle » de statistique quantitative.

Pour démontrer une « loi d'accroissement de la population asilaire » les docteurs Debouteville et Parchappe avaient analysé trois périodes: 1825-1826, période des admissions exceptionnelles et non représentées; 1827-1838, période antérieure à l'exécution de la loi du 30 juin 1838; 1838-1843, période postérieure à la loi de 1838[57].

---

[51]*Documents imprimés*. Asile d'aliénés de Saint-Yon. Rapports, observations et statistiques.

[52] *Registre B du Conseil de surveillance de l'asile*, 1er juin 1839.

[53]Sur ce rapport de mars 1837 : « une statistique fort instructive. Certains éléments doivent en être discutés (en particulier les causes de la maladie), mais l'ensemble de ces documents présente un intérêt certain» voir GILLE (B.), *Op. Cit.*, 1964, p.179. Les « causes de la maladie » furent discutées par Parchappe dès 1843 (voir plus bas).

[54]Ballin (A.G.), « Notice statistique sur l'asile des aliénés de la Seine-Inférieure » dans *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, année 1848, ppLVI-LVII.

[55]Debouteville (L.) et Parchappe (J.-B.), *Notice statistique sur l'asile des aliénés de la Seine-Inférieure*, Rouen, 1845, 131p.

[56]GILLE (B.), *Op. Cit*., 1964, p.179.

[57]Sur cette première législation relative aux aliénés voir QUETEL (Cl.), « D'où vient la loi de 1838 sur les

Graphique n°8 :

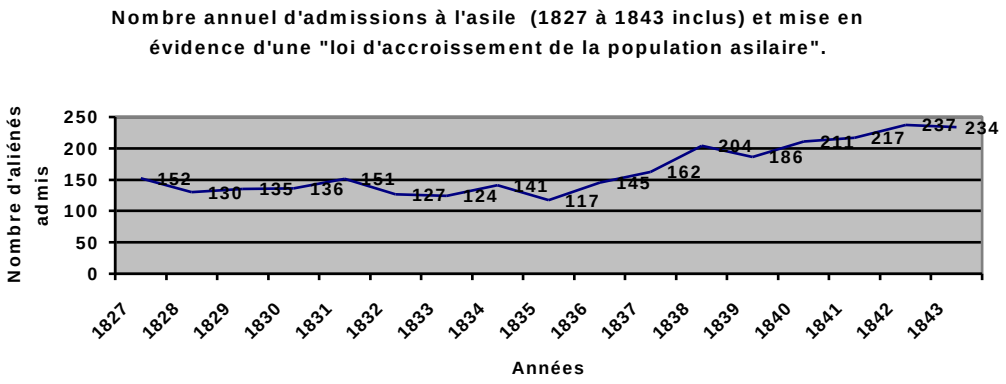

Dans la notice de 1845, les docteurs Parchappe et Debouteville pouvaient écrire: “depuis le jour de la fondation de l’asile […] jusqu’à l’époque de la rédaction de cette notice, c’est à dire pendant une durée de dix-huit ans et six mois, le chiffre de la population s’est constamment accru d’année en année[58]”. Ils soulignaient le problème d’un point de vue médical mais aussi économique en terme de “ressources d’habitation” et définissaient une “loi d’accroissement de la population” asilaire applicable à tous les asiles d’aliénés. Notons que l’augmentation du nombre d’aliénés admis à Saint-Yon précède nettement la loi de 1838. La raison de cette recrudescence ne se trouvait donc certainement pas dans la législation de 1838. C’est pourtant ce qu’avaient refusé de voir les deux médecins cherchant à responsabiliser les hommes politiques détenteurs des pouvoirs budgétaires. La loi de 1838 venait bien sanctionner une évolution à la hausse antérieure de quelques années: 1836-1837 environ. Même si elles semblaient plus perceptibles dans d’autres régions françaises[59], ces années étaient aussi marquées à Rouen par un début de difficultés économiques et sociales: hausse du prix du pain, début de l’augmentation du nombre d’indigents, crise cyclique courte caractérisée par la disette, le chômage, la mendicité, et l’accroissement des faits de folie. Or, la loi de 1838, obligeant chaque département à posséder et financer son hôpital pour aliénés, avait des conséquences importantes pour Saint-Yon: la gestion de l’établissement revenait directement au conseil général qui avait à faire face à l’augmentation continuelle du nombre des admissions annuelles, multipliées par 1,5 en 6 ans! Ces dernières avaient des répercussions importantes sur la réflexion des aliénistes haut-normands qui devaient demander au département l’argent nécessaire à l’agrandissement et au bon fonctionnement de l’établissement. Ils décidaient ainsi d’utiliser la force de travail des internés pour le rentabiliser financièrement! Ces résolutions permettront de lier sans difficulté les médecins de l’asile aux réseaux commerçants et bourgeois haut-normands[60].

L’application du principe « pas de secours sans travail»: un hospice pour aliénés au service de la « manufacture ».

Un des rapports les plus remarqué par les administrations sera celui de 1842 : tout en insistant sur l’usage de la lecture et l’utilisation de la musique comme « moyen de

aliénés » dans *L’Histoire*, novembre 1988, n°116, pp73-74 et *Op. Cit.*, 1998, 2 vol., ainsi que CASTEL (R.) « Avant-propos » dans *L’internement psychiatrique. Médecins, Familles, Hôpitaux et la loi de 1838*, Mars 1979, Paris, ppV-VI.

[58]Debouteville (L.) et Parchappe (J.-B.) , *Op. Cit.*, Rouen, 1845, p.61.

[59]VERLEY (P.), *L’industrialisation 1830-1914*, Paris, 2003, « Les crises : accidents ou moments du cycle ? », pp10-13.

[60]Parchappe (J.-B.), « De l’organisation du travail dans les principaux asiles de la Grande-Bretagne et dans l’asile de la Seine-inférieure » dans *Annales Médico Psychologiques*, 1848, tome 11, pp357-400.

moralisation », il signalait le nombre de journées de travail effectuées par les aliénés et la création d'un fonds servant à payer 10 cent ces « aliénés travailleurs » fabricant des « paillassons », des « chapeaux de paille » et des « chaussons de fil de coton [61] ». En 1844, le grand manufacturier Henri Barbet [62] (1789-1875), indienneur, représentant la bourgeoisie d'affaires ayant pris une part active à la Révolution de 1830, tout comme la famille Debouteville, était propulsé à la présidence du conseil de surveillance de l'asile. Henri Barbet sera maire de Rouen de 1830 à 1847, président du conseil général de la Seine-Inférieure et député de 1831 à 1842 puis de 1844 à 1846. Il sera aussi le principal promoteur des indigents rouennais par le biais d'ateliers de charité permanents.

La multiplicité des formes d'aliénation mentale et la comparaison par sexe[63].

Graphique n°9:

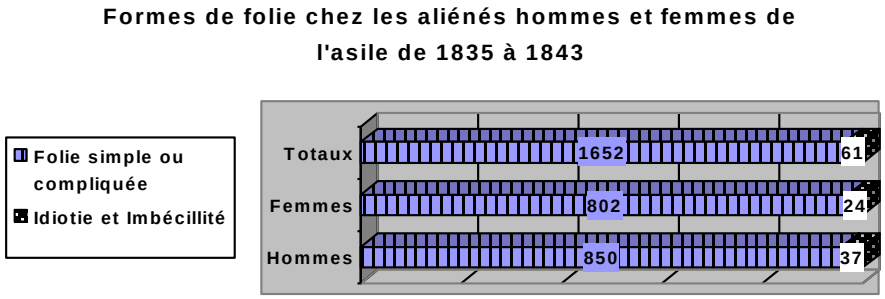

Les « folies » simples ou compliquées étaient les plus courantes au sein de l'hospice: les maniaco-dépressifs, les suicidaires ou les hystériques. Elles correspondaient aux formes de folie « traditionnelles » et curables. Elles étaient clairement distinguées de l'idiotie ou de l'imbécilité qui touchaient les aliénés considérés comme incurables: les handicapés mentaux, les paralysés ou les internés séniles. Les maladies incurables touchaient en plus grand nombre les hommes.

La suite de l'enquête présentait toutes les caractéristiques de statistiques descriptives. Si l'objectif des auteurs n'était pas de s'interroger sur la représentativité des échantillons et des distributions, ils montraient bien la diversité du phénomène « folie » dont les causes pouvaient être rapportées à des critères extrêmement variés et complexes: une manière sans doute de préparer des études plus détaillées.

L'état civil des aliénés.

La population considérée était celle des malades admis à l'asile de 1825 à 1843 dont l'état civil avait pu être précisé.

---

[61] « Asile des aliénés de Rouen. Rapport de 1842 par Monsieur Parchappe» dans *Annales Médico-Psychologiques*, 1844, tome III, pp133-135.

[62] Sur l'action de ce notable rouennais voir MAREC (Y.), « Un grand notable libéral et sa politique de bienfaisance : Henry Barbet, maire de Rouen, pair de France (1830-1847) », *Colloque sur l'histoire de la Sécurité Sociale (Lyon, 1987)*, Paris, 1988, pp361-373 et sur la philanthropie à Rouen voir aussi MAREC (Y.), *Pauvres et philanthropes à Rouen au XIXe siècle*, Rouen, 1981, 137p.

[63] Sur les problèmes liés à la classification des maladies mentales voir SUEUR (L.), « La classification des maladies mentales en France dans la première moitié du XIXe siècle » dans *Revue Historique*, avril-juin 1993, vol.2, n°586, pp483-509.

Graphique n°10:

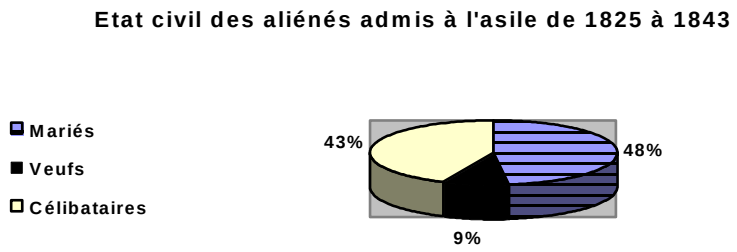

Le mariage n'était pas une protection face aux "faits de folie". Mais, il existait beaucoup plus de mariés parmi les hommes et plus de veuves ou célibataires chez les femmes aliénées.

Une tentative de « sociologie empirique »: statistiques et ventilations professionnelles des internés.

La population considérée était celle des aliénés dont la profession antérieure à l'admission était connue sans précision de date[64].

Graphique n°11:

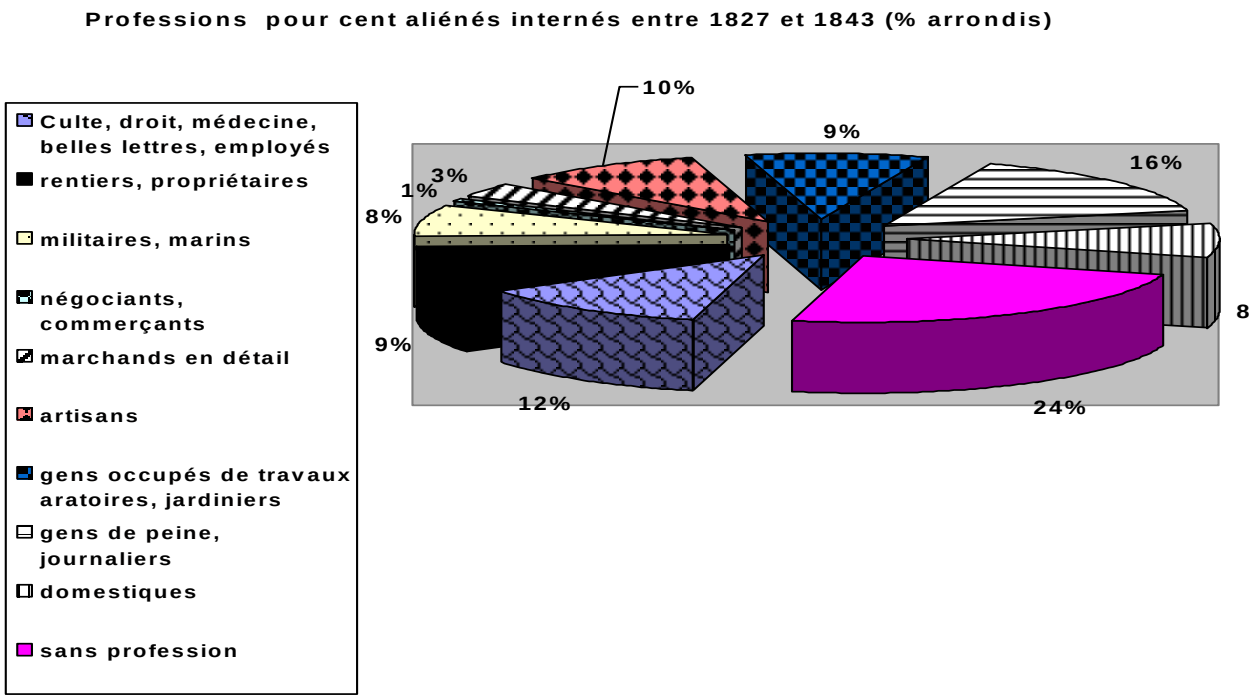

[64]Sur l'apparition des nomenclatures socio-professionnelles voir DESROSIERES (A.) et THEVENOT (L.), « Métiers et transmission familiale » dans *Les catégories socio-professionnelles*, Paris, 2000, pp8-10 et SEWELL (W.H.), *Gens de métier et révolution. Le langage du travail de l'Ancien Régime à 1848*, Paris, 1983, 425p.